Suisse : condamné à 5 ans de prison, un Tunisien bénéficie d'une conditionnelle et braque les même personnes

07/02/2017 à 8h39

"Un couple a été agressé chez lui deux fois en quatre ans par le même criminel. Ce Tunisien de 37 ans est jugé depuis lundi."

"Il avait été condamné à 5 ans et demi pour avoir cambriolé une villa de Collonge-Bellerive en 2011, mais, à peine sorti en conditionnelle, il a recommencé, allant jusqu'à retourner à la même adresse. Depuis lundi, un Tunisien répond notamment de deux home-jackings, commis à un mois d'intervalle, l'un en mars 2015 dans la maison d'une famille de cinq personnes à Corsier et l'autre en avril dans la propriété de Collonge, où se trouvaient un couple et deux employés.

Son butin, constitué de montres, de bijoux et d'argent, a été estimé à 170'000 francs. Dans les deux cas, le mode opératoire a été le même, comme l'ont détaillé ses victimes: encagoulé, le prévenu les a menacées avec une arme, puis s'est fait remettre leurs valeurs, avant de repartir avec un otage dans un de leurs véhicules. «J'ai tout de suite pensé à lui, a dit l'habitante de Collonge, dont la vie n'est plus la même depuis le premier braquage en 2011. Dès qu'il est arrivé, il m'a appelée par mon nom. Mais il devait être en prison à ce moment-là. Je me suis dit que c'était peut-être son frère, car il avait le même gabarit et la même manière de faire.»

Multirécidiviste, le prévenu a reconnu les faits. Il a expliqué devoir rembourser une dette auprès de membres du

grand banditisme français. L’un d’eux lui aurait dit de retourner sur les lieux du cambriolage de 2011: «J’ai été bête, je me suis dit que je connaissais l’endroit.»”

“Outre les cambriolages, le prévenu est également sur le banc des accusés pour une menace de mort qu’il aurait proférée contre le directeur de la prison de Champ-Dollon, Constantin Franziskakis. En détention en 2015, il aurait déclaré vouloir «mettre une balle» au chef du pénitencier. Ce que l’accusé conteste, expliquant avoir plutôt parlé d’une «baffe». Le chef de la prison a rappelé que c’était la deuxième fois qu’il portait plainte personnellement contre le prévenu pour ce genre de menaces.”

20minutes